

Organisée par la Mission "Démocratie Universitaire"

RAPPORT DU JURY

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

3 ET 4 AVRIL 2025

*Universités : lieux de débats
d'idées contradictoires ?*



Maison des Sciences sociales et des Humanités Ange Guépin
5 Allée Jacques Berque, Nantes

SOMMAIRE

MOT DU COMITÉ D'ORGANISATION

3

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE

4

CONTEXTUALISATION

6

LE RAPPORT DU JURY

9

ANNEXE - PROCESSUS DÉLIBÉRATIF DU JURY

22

Mot du comité d'organisation

Nantes Université organisait, les 3 et 4 avril derniers, une conférence de consensus dédiée au débat politique étudiant sur ses campus.

Dispositif démocratique inédit pour Nantes Université, la conférence de consensus s'organisait autour d'un jury étudiant tiré au sort et chargé de répondre à trois questions par une série de recommandations et grâce à l'audition de 11 experts choisis par le comité.

Le comité d'organisation de la conférence profite de ce rapport final comprenant l'ensemble des recommandations du jury pour remercier tous les acteurs ayant participé à cette conférence.

Constituant le cœur même de la conférence, le comité souhaite tout d'abord remercier les 17 membres du jury pour leur implication tout au long du processus et l'important travail réalisé pour produire ce rapport de qualité.

Le comité remercie également l'ensemble des 11 expert.e.s ayant accepté de prendre part à cette conférence originale et partagé avec les étudiant.e.s du jury l'expertise qui leur a permis de formuler les recommandations qui suivent.

Le rapport suivant a été entièrement rédigé par les étudiant.e.s membres du jury. Un remerciement particulier à Adrien Copros, président du jury dont le rôle dans l'animation de la conférence et la rédaction de ces recommandations a été central.

C'est grâce à l'ensemble de ces acteurs que nous avons pu vivre ensemble, à Nantes Université, une expérience démocratique nouvelle et enrichissante. Les résultats de cette nouvelle démarche seront partagés dès que possible avec le public.



Le comité d'organisation



COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE



Le Président de la conférence

- **Adrien Copros**, Etudiant en Master 2 « Sciences politiques de l'Europe »

Le comité d'organisation

- **Lucas Chauvel** : Vice-Président étudiant de Nantes Université - membre représentant l'autorité promotrice
- **Arnauld Leclerc** : Professeur de sciences politiques et responsable de la MDU à Nantes Université - membre spécialisé sur la méthodologie à suivre
- **Manon Damestoy** : Chargée de mission démocratie universitaire à Nantes Université - membre chargé de l'organisation pratique
- **Boris Roman-Dubreucq** : Directeur Général Adjoint des Services de Nantes Université - membre spécialisé sur le sujet débattu (comités électoraux...)
- **Sandrine Rui** : Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux (Centre Émile Durkheim) - membre spécialiste de la démocratie
- **Adrien Copros** : Etudiant en Master 2 « Sciences politiques de l'Europe » à Nantes Université - Président de la Conférence



Le jury étudiant

- **Juliette FRUCHARD**, étudiante en L2 Lettres classiques
- **Constance MÜLLER**, étudiante en M1 Sciences politiques de l'Europe
- **Romane LE NENES**, étudiante en L1 Droit
- **Anaïa LAURENCHET BENZOUAOUI**, étudiante en L2 Droit-LEA
- **Hanaé CHOPLIN**, étudiante en 5ème année de Médecine
- **Camille RIBADEAU-DUMAS**, doctorante en Psychologie
- **Coline BIARDEAU**, étudiante en L1 Psychologie
- **Alice BEZY**, étudiante en L1 Orthophonie
- **Gwenn ROELENS**, étudiant en L1 Sciences de la vie
- **Thomas PINEAU**, étudiant en 4ème année de Pharmacie
- **Loïs PEU DUVALLOIN**, étudiant en L1 Mathématiques
- **Pierre-Emmanuel LEBONNOIS**, doctorant en Histoire
- **Diego VALDIVIA SANCHEZ**, étudiant en L2 Droit-LEA
- **Théophile BOULAIRE**, étudiant en L2 Droit
- **Maksym KOZLOV**, étudiant en L3 à l'Ecole des Beaux-Arts
- **Natân SPRINGINSFELD**, étudiant en Master 2 à l'Ecole d'architecture



**8 femmes, 8 hommes
tirés au sort au sein de
Nantes Université**



Les expert.e.s interrogé.e.s

11 expert.e.s sélectionné.e.s par le comité d'organisation

- **Clément HAAG LAINE**, chargé des affaires juridiques et institutionnelles, membre du réseau JURISUP
- **Robi MORDER**, chercheur et président du groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME)
- **Théophile POUILLOT-CHEVARA**, représentant de l'Union Pirate, organisation étudiante représentative à Nantes Université
- **Anne-Lyse HHERVY et Inès HERAULT**, représentantes d'InterAsso Nantes, organisation étudiante représentative à Nantes Université
- **Max RIVET**, représentant de l'UNI, organisation étudiante représentative à Nantes Université
- **Lucie THEVENET**, enseignante-chercheuse et directrice de l'UFR Lettres et Langages à Nantes Université
- **Béatrice MERAND**, directrice de cabinet de la Présidente de Nantes Université
- **Matis BESTEL**, représentant de Solidaires étudiant.e.s, organisation étudiante représentative à Nantes Université
- **Kenza OCCANSEY**, vice-Président du CESE chargé de la Participation citoyenne, Directeur de cabinet du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Adem BELHADJI** co-président de Meridio Nantes, association étudiante à Nantes Université
- **Aurélien FEIX**, professeur en responsabilité sociale des entreprises, Toulouse Business School



LES UNIVERSITÉS COMME LIEUX DE DÉBATS D'IDÉES CONTRADICTOIRES ?



Contexte : un cadre sous tension

A de multiples reprises ces derniers mois, les universités – françaises et étrangères – ont été sous le feu des projecteurs en raison de **débats politiques extrêmement polarisés pouvant aller jusqu'à des conflits ouverts au sein de la communauté étudiante**. Qu'il s'agisse des campagnes électorales lors des élections présidentielles ou législatives, des campagnes électorales internes aux Universités, des soutiens à des mouvements sociaux, des invitations controversées de personnalités politiques, des conférences relatives à des enjeux géopolitiques ou d'actualité, ou des prises de parole sur des sujets de société sensibles, le débat public initié par les étudiants s'est révélé particulièrement tendu et a généré dans de nombreux cas des violences physiques entre étudiants.

Cette polarisation politique met le cadre existant sous tension. Face à ces conflits en cascade, les universités se sont retrouvées fortement contestées aussi bien à l'interne qu'à l'externe quant à leur capacité à gérer sereinement l'expression étudiante sur les campus. Cette nouvelle donne politique interroge en effet la **capacité des universités à se réguler pour demeurer des espaces de savoirs ouverts mais aussi des lieux de débat d'idées contradictoires**.

Dans ce contexte de tension, plusieurs questions ont ainsi émergé :

- De quels moyens dispose l'université pour garantir des campagnes électorales sereines, notamment lorsqu'une partie de celles-ci se déroule loin des campus, sur les réseaux sociaux ?
- La liberté d'expression autorise-t-elle n'importe quel propos au sein de l'université y compris lorsqu'il s'agit de sujets hautement controversés au point de pouvoir entraver le bon fonctionnement de l'établissement ?
- Comment l'université peut garantir l'expression de la diversité des courants politiques, des opinions et des recherches, dans un climat apaisé ?
- L'université peut-elle se doter d'un nouveau cadre en la matière afin de prévenir les conflits et ouvrir des espaces sereins de controverses ?
- Comment garantir la liberté d'expression, maintenir l'ordre public et le bon fonctionnement de l'université ?

Au sein de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur est assujéti à des règles particulières, différentes du primaire et du secondaire concernant l'expression politique. Les usagers du service public de l'enseignement supérieur ne sont pas soumis au principe de neutralité. Le Code de l'Éducation leur garantit « *la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels* ».

Cette liberté structure la vie étudiante au sein des universités, les établissements devant définir les règles d'utilisation des locaux et ressources nécessaires à l'expression de cette liberté, par délibération des instances. Le Code de l'Éducation pose cependant deux limites à cette liberté, à savoir, **le trouble aux activités d'enseignement et de recherche et le trouble à l'ordre public**. Ainsi, l'attribution d'un amphithéâtre pour un débat ne saurait être prioritaire sur des enseignements ou un séminaire de recherche, aspect facilement appréciable par la communauté. Quant au trouble à l'ordre public, il est laissé à l'appréciation des présidents d'université. Le Conseil d'État a cependant rappelé dans une décision du 6 mai 2024 qu'une annulation de conférence pour trouble à l'ordre public devait être sérieusement motivée et qu'**une menace hypothétique ne saurait être utilisée pour refuser l'expression de la liberté d'expression de nos étudiants**.

La Présidence de Nantes Université a saisi la Mission démocratie universitaire pour préconiser une méthode de travail permettant de faire émerger un nouveau cadre de régulation du débat politique. La Mission a préconisé le recours à une Conférence de consensus tel qu'elle a été formalisée par le *Danish Board of Technology* du parlement danois.



Nantes Université est profondément attachée à la liberté d'expression de ses étudiantes et étudiants. L'établissement souhaite garantir des conditions de débats et d'engagement qui permettent l'échange et la confrontation des idées tout en garantissant la sérénité des campus et le respect de chacun. Suite aux incidents qui ont émaillé les élections étudiantes en novembre 2023, la mission démocratie universitaire de Nantes Université a proposé l'organisation d'une Conférence de consensus chargée d'élaborer des recommandations concernant les modalités du débat étudiant sur les campus.





Les questions posées au jury

Les questions soumises à la conférence sont déterminées par le comité d'organisation réuni pour la première fois le 8 janvier dernier. Ce dernier proposait à la conférence de travailler autour de trois grandes questions, à savoir :

- Quelles modalités instaurer pour garantir un débat étudiant libre et de qualité (incluant le bon fonctionnement de l'établissement, la sécurité des personnes et des biens) pendant les **campagnes électorales étudiantes** ?
- Comment et sous quelles formes accueillir l'expression politique étudiante sur les campus **en période de mouvements sociaux et/ou de campagnes électorales extérieures** à l'université ?
- Comment et sous quelle forme accueillir, à l'initiative des étudiants – hors des périodes de campagnes – **des personnalités politiques ou des conférences sur des sujets hautement controversés et sensibles** sans porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement ?



Le rapport du jury

Suite à l'audition, les 3 et 4 avril 2025 de 11 experts sélectionnés par le comité d'organisation, le jury étudiant - réuni en huis clos - soumet à l'établissement le rapport suivant.

Constitué d'une série de recommandations, ce rapport sera présenté aux élus de la Commission Vie Etudiante, du Conseil académique et du Conseil d'administration, pour faire évoluer le cadre de l'expression étudiante sur les campus par des décisions concrètes.

Les conseils sollicités sont ainsi appelés à justifier publiquement leur décision - soit, leurs éventuels amendements, les choix de transcription des recommandations en règles pour l'établissement ou le rejet de certaines préconisations.

Ce rapport comme les décisions des conseils et de l'établissement seront rendus accessibles au public sur le [site de Nantes Université dédié à la conférence](#).



RAPPORT FINAL DU JURY

Recommandations sur le débat politique étudiant à Nantes Université

Au lancement de la conférence de consensus, le comité d'organisation soumet trois questions aux membres de notre jury, soit :

- Quelles modalités instaurer pour garantir un débat étudiant libre et de qualité (incluant le bon fonctionnement de l'établissement, la sécurité des personnes et des biens) pendant les **campagnes électorales étudiantes** ?
- Comment et sous quelles formes accueillir l'expression politique étudiante sur les campus **en période de mouvements sociaux et/ou de campagnes électorales extérieures** à l'université ?
- Comment et sous quelle forme accueillir, à l'initiative des étudiants – hors des périodes de campagnes – **des personnalités politiques ou des conférences sur des sujets hautement controversés et sensibles** sans porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement ?

Afin de répondre à ces questions et formuler une série de recommandations en direction de l'établissement, le jury décide, de ne pas répondre directement à chacune des questions mais de formuler une série de propositions organisées autour de **6 grands thèmes** transversaux identifiés lors des auditions, soit :

- *Partie 1 : Sensibilisation et Formation*
- *Partie 2 - Encadrement de la Campagne étudiante*
- *Partie 3 - Charte du débat d'idée et de la démocratie à l'université*
- *Partie 4 - Réflexion sur la "sécurité" sur le campus*
- *Partie 5 - Procédure d'interventions externes*
- *Partie 6 - Réflexion pour la direction de Nantes Université*

Ce rapport rend compte de manière détaillée des échanges du jury et liste l'ensemble de ses propositions. Soumises à un vote majoritaire, les **propositions faisant consensus ont été surlignées en gras** dans la suite du document. Vous retrouverez par ailleurs, en annexe à ce rapport, le détail du **processus de délibération dont s'est doté le jury pour arrêter ses recommandations**.

Le jury souhaite remercier l'ensemble des expert.e.s pour leur contribution essentielle à la rédaction de ces recommandations.

Partie 1 - Sensibilisation et Formation

1.1 - Informer les étudiants sur la vie de l'université et les modalités de participation à la vie démocratique universitaire par une présentation du personnel administratif et des élus étudiants lors de la réunion de rentrée ainsi que la mise à disposition de ressources numériques.

- (a) Une majorité des membres du jury, considère aussi qu'un livret papier pourrait être distribué aux étudiants en début d'année
- (b) Une minorité du jury défend même l'idée de créer un TD sur la "Formation à la vie étudiante" en début d'année. Sur le contenu de ce TD :
 - (c) la quasi-totalité des membres pense qu'il devrait porter sur la présentation de la "Charte du débat d'idée et de la démocratie à l'université" ainsi qu'une formation sur l'esprit critique.
 - (d) Une minorité pense que ce TD pourrait être animé par les élus étudiants.
- (e) Une majorité est pour rendre ces présentations / formations obligatoires, même si cette idée fait débat (avec 1/3 de CONTRE).

(f) Aussi beaucoup sont pour l'établissement d'une bourse pour valoriser les projets innovants sur la démocratie au sein des facultés.

(g) Une autre idée soutenue par quelques membres du jury est de proposer de donner des points (ou crédits ECTS) supplémentaires pour les étudiants qui s'engagent comme cela se fait avec l'UE "engagement étudiant" dans la faculté de pharmacie.

1.2 - Sur le contenu des ressources en ligne accessible tout le temps (boîte à outils) le jury identifie plusieurs documents importants :

- **(a) "Charte du débat d'idée et de la démocratie à l'université"** (Cf partie 3)
- **(b) Le Guide de Campagne** (Cf partie 2)
- **(c) Une explication de l'écosystèmes de l'université (notamment les instances et leur rôle)**
- **(d) Un Guide sur la façon de s'engager dans les associations**
- **(e) La listes des contacts utiles, notamment les numéros d'urgence (harcèlement, discriminations)**

Une grande majorité s'entend sur la nécessité de parler de "citoyenneté étudiante" et sur la mise à disposition des ressources suivantes :

- (f) Prévention sur les règles concernant l'engagement associatif
- (g) Explication du déroulé de la campagne étudiante et notamment "Pourquoi voter ?" et "Comment voter ?"
- (h) Un lien vers le site internet / réseau social des syndicats élus

1.3 - Tous les membres du jury pensent qu'il est important de proposer des ateliers sur l'esprit critique à l'université.

1.4 - Former le personnel et les professeurs aux enjeux électoraux universitaires et que toutes ces personnes incitent les étudiants, avec neutralité, à aller voter durant la campagne afin d'augmenter la participation.

- (a) Une grande majorité pense que cette sensibilisation est encore plus importante à faire auprès du personnel et des professeurs des UFR hors sciences humaines

1.5 - Concernant le personnel de sécurité, les membres du jury pensent qu'ils devraient suivre une formation spécifique sur le cas universitaire pour réagir rapidement en cas de menaces ou d'intimidation signalées, en favorisant une désescalade de la violence.

- (a) Une grande majorité pense que cette formation devrait s'appuyer sur la gestion d'expériences passées et comment une situation aurait pu être évitée.
- (b) Une majorité pense aussi que les cas de menaces ou d'intimidation signalées doivent faire l'objet de sanctions effectives si elles sont avérées.
- (c) Quelques étudiants proposent aussi que la formation du personnel de sécurité inclut les compétences en premiers secours.

1.6 - Améliorer le partage d'informations entre campus notamment sur la sensibilisation aux enjeux électoraux

1.7 - Éviter l'utilisation de Webmail pour la transmission de messages ou d'informations concernant la vie universitaire.

- (a) La majorité favoriserait plutôt l'utilisation de Madoc (quand c'est possible) ou les réseaux sociaux.
- (b) Quelques étudiants défendent aussi l'idée d'utiliser le site internet et les newsletters de l'Université

La quasi-totalité des membres du jury défendent aussi les idées suivantes :

- (c) Avoir un petit groupe de sensibilisation qui explique les élections, les débats et l'importance de voter qui passe en cours
- (d) Organiser des rendez-vous entre les personnels des différents établissements afin qu'ils connaissent mieux les contextes et les enjeux des différents campus de Nantes Université
- (e) Que Nantes Université propose des formations aux élus étudiants avant la tenue de campagnes universitaires (une minorité pense même qu'elles devraient être obligatoires pour participer aux élections), lors de leur arrivée en fonction, voir même tout au long de leur mandat

1.8 - Il est important que soit rappelé sur les réseaux sociaux de l'Université (même en dehors des élections universitaires) :

- **(a) les objectifs démocratiques de l'établissement**
- **(b) la liberté d'expression et ses limites dans le cadre universitaire.**
- **(c) la liste des membres présents au conseil d'administration et leur rôle**

(d) Une majorité pense qu'organiser des ateliers sur l'engagement, en invitant les syndicats étudiants et/ou avec des présentations-débats en dehors des élections universitaires serait une bonne idée.

(e) Quelques étudiants proposent même d'organiser une formation sur l'histoire des mouvements étudiants auprès des étudiants de première année, mais une majorité est néanmoins hostile à cette idée.

Partie 2 - Encadrement de la campagne étudiante

2.1 Allonger la période électorale

C'est-à-dire, pour une grande majorité :

- (a) l'allongement de la période de campagne.
- (b) l'allongement de la période de vote.

Selon une majorité, allonger la période de campagne permettrait de faire baisser la pression et laisserait plus de temps aux actions militantes alors qu'allonger la période de vote permettrait d'augmenter le taux de participation.

(c) Une majorité défend aussi l'idée de décaler la date des élections plus tard dans l'année scolaire afin que tous les étudiants aient eu le temps d'être mis au courant du fonctionnement de la vie politique à l'université.

2.2 - Créer un cadre permettant un débat pendant les élections universitaires

Afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions, le jury propose que :

- **(a) les dates doivent être préétablies longtemps à l'avance**
- **(b) et qu'il faut impérativement une pluralité d'opinions durant ces débats**
- (c) Une grande majorité pense aussi que la durée de temps de parole doit être chronométrée
- (d) Une grande majorité pense qu'il faut encourager l'utilisation du vote dématérialisé
- (e) Une minorité pense cependant qu'il faudrait permettre aux syndicats d'éviter d'intervenir en même temps, en se succédant afin d'éviter les tensions

(f) Concernant le modérateur, une grande majorité pense que cette personne doit idéalement être désignée d'un commun accord par les participants.

(g) Concernant le public, la quasi-totalité défend l'idée que soit interdit le fait de huer les intervenants sous peine de sortie immédiate mais une majorité pense que le fait d'applaudir les interventions devrait être autorisé.

2.3 - Créer un guide électoral, explicitant les règles d'encadrement de la campagne, de sécurité et les sanctions encourues en cas de non respect des règles

2.4 - Créer des espaces de communication institutionnels dédiés à chaque candidat notamment avec :

2.4.1 - La distribution de tractage

- (a) Une grande majorité pense qu'il faut autoriser le tractage à l'entrée des facultés et le dépôt de tracts dans les amphithéâtres.
- (b) Une minorité défend l'idée que le tractage devrait exclusivement être réservé aux membres des syndicats ou d'associations étudiantes.

2.4.2 - Les panneaux d'affichages dédiés pour la campagne dans le hall des facultés

- (a) Une majorité pense que la taille des affiches doit être réglementé
- (b) Une minorité pense que les panneaux d'affichage doivent être protégés par des panneaux de protection en verre afin d'éviter les dégradations.

2.4.3 - Composer une équipe d'étudiants ayant suivi une formation sur la modération en charge du bon déroulement de la campagne notamment concernant la surveillance, la modération et l'arbitrage

- (a) Une majorité pense que les étudiants de cette équipe ne doivent pas faire parti d'un syndicat étudiant
- (b) Une minorité pense que cette équipe pourrait être complétée par des personnels de l'université

2.4.4 - Avoir une édition spéciale de la newsletter de l'université la semaine des élections pour présenter les différentes listes.

- (a) Une grande majorité pense qu'une édition spéciale de la newsletter pourrait aussi être publiée quelques mois pour communiquer sur les élections à venir et notamment proposer de diffuser les informations concernant les événements organisés par les candidats durant la période (dates, lieu, sujet)

2.4.5 - Prévoir également une communication sur les réseaux sociaux de l'université sur les mêmes sujets que la newsletter spéciale

2.4.6 - Avoir des interventions en début ou en fin de cours, avec l'accord des professeurs.

- (a) La quasi-totalité des membres du jury pense que ces interventions doivent avoir uniquement pour but d'encourager à voter de façon neutre.
- (b) Une majorité pense que ces interventions doivent être faites par les listes syndicales elles-mêmes
- (c) Une minorité pense que cela doit être fait par le personnel administratif

2.5 - La quasi-totalité des membres des jury appellent également de leurs vœux le fait que le pourcentage de participation soit visible sur la plateforme de vote

2.6 - Signature obligatoire de la charte (Cf partie 3) pour se présenter sous peine "d'inéligibilité" et sanction en cas de non-respect

2.7 - Faire attention aux acteurs extérieurs de la faculté et ne pas les mélanger avec les syndicats

- (a) Par cette phrase une majorité de membres exprime le fait qu'ils ne souhaitent pas que les militants externes à l'université aient le droit de participer aux débats
- (b) et une minorité pense même que ces derniers devraient carrément être interdits sur les campus.

Partie 3 - Charte du débat d'idée et de la démocratie à l'université

3.1 - Co-Écriture de la charte par les étudiants et les universitaires lors de groupes de travail. Cependant les associations qui refusent de participer à la procédure de co-écriture se verront tout de même soumises à son application

(a) Une grande majorité pense même que les décisions sur la charte devraient être prises à l'unanimité entre les représentants universitaires et les syndicats étudiants

3.2 - La charte prévoit les principes, et non les pratiques. Elle fixe les limites établies par la loi ainsi que toutes les règles tacites qui régulent le bon usage de la liberté d'expression. Le but est d'éviter toute atteinte à la liberté d'expression tout en trouvant un équilibre avec la préservation de l'ordre public.

NOTAMMENT, sont rappelés dans la Charte, les valeurs et les principes suivants :

- (a) **Neutralité de l'université en insistant notamment sur la différence entre ce qui se dit à l'université de ce que dit l'université.**
- (b) **Respect de la pluralité des opinions / diversité des points de vue**
- (c) **Liberté d'expression de chacun dans le respect de la loi**
- (d) **Evoquer la responsabilisation individuelle, syndicale et de l'administration**
- (e) **A l'université les échanges sont producteurs de savoir et s'inscrivent dans le cadre scientifique**

(f) Une grande majorité des membres du jury souhaitent que soit pris pour exemple la charte du débat d'idées mis en place à TBS Education (école de commerce de Toulouse).

3.3 - La quasi-totalité du jury s'entend à dire que l'Université et les syndicats peuvent s'appuyer sur cette charte pour faire respecter les règles établies mais aussi l'utiliser comme un outil pédagogique en cours.

Partie 4 - Réflexion sur la “sécurité” sur les campus

4.1 - Les membres du jury souhaite rappeler que :

- (a) le respect du règlement intérieur s'impose à l'ensemble des acteurs de l'université.
- (b) le non-respect des règles en vigueur peut faire l'objet de sanctions de l'université vis-à-vis des individus et des organisations étudiantes.

Une grande majorité précise même que :

- (c) la direction doit rappeler plus souvent les règles existantes
- (d) des poursuites juridiques peuvent aussi avoir lieu lors de la tenue d'activités illégales.
- (e) les associations étudiantes faisant la promotion d'AG sauvages doivent aussi être tenues responsables des dégâts.

Une majorité pense que :

- (f) l'université n'est pas un lieu ouvert aux personnes extérieures sans autorisation
- (g) l'administration doit assurer le maintien de l'ordre public, et la continuité des enseignements avant toute chose.

Une proposition qui fait débat (1/3 de POUR, 1/3 de CONTRE) est de dire que :

- (h) l'administration est responsable des débordements majeurs ou des dommages causés aux biens et personnes sur le campus

4.2 - Concernant la réaction que l'administration devrait avoir, le jury pense qu'il est important :

- (a) d'instaurer une relation de confiance entre l'instance et les étudiants par une meilleure communication
- (b) que la direction de l'université continue, via la dépêche interne ou déclarations publiques, de condamner systématiquement les atteintes aux biens et aux personnes sur le campus

Une grand majorité précise que l'université devrait :

- (c) dans ses déclarations internes et publiques, se positionner de manière frontale et franche dans ses condamnations
- (d) mais aussi essayer de comprendre les revendications des étudiants contestataires
- (e) mettre en place un certain nombre de mesures avant d'être plus exigeant

Une majorité exprime aussi la nécessité pour la direction de :

- (f) “descendre” dans les amphis litigieux
- (g) permettre la surveillance partagée en permettant de signaler des problèmes

4.3 - Concernant les frais de sécurité que les associations étudiantes doivent payer lorsqu'elles invitent des intervenants externes nécessitant une protection, la manière dont ils doivent payer fait débat.

Une minorité pense que :

- (a) la somme devrait être payée en partie par l'université (% de la somme totale)
- (b) le Fond de Soutien des Initiatives Etudiantes (FSDIE) pourrait servir pour le financement ou le cofinancement des frais de la sécurité

Deux autres propositions font débats avec 1/3 de POUR, 1/3 de CONTRE :

- (c) que les frais de sécurité restent entièrement à la charge des syndicats
- (d) que les frais de sécurité soient payés par l'université pour un nombre d'événements limités, par syndicat, par an.

4.4 - Concernant les Assemblées Générales sauvages

Une grande majorité pense :

- (a) qu'il faudrait mettre à disposition des étudiants une salle dans les locaux de l'université pouvant être réservée comme à la Bibliothèque Universitaire avec une demande préalable simplifiée ou un émargement sur place.
- (b) qu'il faudrait rappeler fermement la loi sur l'interdiction des AG non autorisées et que la responsabilité en cas de dommage pèsera sur les personnes identifiées.

D'autres propositions font débat avec 1/3 de POUR, 1/3 de CONTRE :

- (c) La mise en place de caméras de surveillance dans les lieux souvent occupés illégalement
- (d) Au contraire, la mise en place d'un lieu pouvant servir à faire des réunions sans nécessité de suivi administratif

4.5 - Concernant les tags

Une grande majorité pense qu'il serait bénéfique de

- (a) créer un mur d'expression pour permettre l'affichage et l'expression libre des étudiants.

Une majorité exprime aussi la volonté :

- (b) d'afficher à l'entrée des facultés que le tag constitue une dégradation de bien public et qu'il encouru de sanction pénale. (Article 322-1.II)
- (c) de créer des tags réalisés par des artistes pour lutter contre la dégradation favoriser l'intervention des étudiants en art

Partie 5 - Procédures pour “interventions externes”

5.1 - Formation à la modération des débats et assurer la pluralité des opinions.

5.2 - Les modérateurs doivent rester neutres et impartiaux

5.3 - Il doit impérativement y avoir des experts issus du champ académique sur la table de discussion

- (a) une grande majorité n'exclue pas l'idée que les experts issus du champ académique puissent aussi intervenir avant un débat

5.4 Les membres du jury, souhaitent rappeler l'importance de la pluralité d'opinions dans les invitations et la nécessité d'accorder une place aux minorités

- (a) Une grande majorité pense aussi que les organisateurs d'événement doivent avoir une bonne connaissance des sujets et enjeux traités et qu'il est important de pouvoir accueillir l'expression émotionnelle

5.5 - Permettre la présence d'une équipe de fact-checking durant les interventions externes

- (a) L'idée que le fact-checking se fasse à posteriori fait débat (1/3 POUR 1/3 CONTRE).
- (b) Une majorité souhaite que le fact-checking devrait se faire durant les interventions
- (c) et que filmer les interventions externes serait un bon moyen d'aider les équipes en charge de le faire.

5.6 - Laisser impérativement un temps de question-réponse pour les étudiants lors d'interventions extérieures

- (a) Une minorité est même en faveur de la mise en place de règles strictes sur les interventions externes - temps de parole, nombre de questions, soumission des questions au préalable

5.7 - Lorsque l'université refuse la participation d'intervenants, elle doit expliquer les raisons de son refus

5.8 - En cas d'interférence de groupes minoritaires / de contradicteurs lors d'une intervention externe, le modérateur devra, en cas de refus de la part des contradicteurs de coopérer calmement, leur sommer de partir

- (a) Une grande majorité pense aussi qu'une non coopération pourrait faire l'objet de sanctions disciplinaires.

- (b) Une idée faisant débat avec $\frac{1}{3}$ de POUR, $\frac{1}{3}$ de CONTRE est d'essayer d'instaurer un dialogue avec les opposants plutôt que simplement rappeler les règles et, notamment, la possibilité de poser des questions à la fin uniquement.
- (c) Une idée qui rassemble la quasi-totalité des membres du jury est de mettre en place un moyen pour les étudiants de proposer des personnalités qu'ils souhaitent voir intervenir et un moyen de voter pour celles qui les intéressent.
- (d) Une minorité pense même qu'il faudrait parler de "référendum d'initiative étudiante" et qu'au bout d'un certain seuil, l'université sera tenue d'inviter les personnalités sélectionnées

5.9 - Créer aussi un cadre de débat hors élections avec la nécessité que la demande vienne des syndicats qui en assument la responsabilité, dans le respect de la loi et du règlement intérieur donc avec une pluralité d'opinions ainsi que l'obligation qu'il soit ouvert à l'ensemble des étudiants.

- (a) Une grande majorité pense que la modération lors de ces débats doit être organisée par les étudiants mais qu'une expertise académique reste requise sur place.

5.10 - Il fait consensus que, dans le cas d'un débat, les modérateurs doivent impérativement suivre une formation.

- (a) Une majorité pense même que cette formation devrait être mise en place par l'université.
- (b) Une minorité pense aussi que le modérateur pourrait être nommé par la direction.

5.11 - D'autres idées font débat avec $\frac{1}{3}$ de POUR, $\frac{1}{3}$ de CONTRE :

- a) ces événements ne doivent être ouverts qu'aux personnes étant étudiants à Nantes Université ou invités
- (b) il faut impérativement s'inscrire pour assister au débat.

Partie 6 - Réflexions pour la direction de Nantes Université

6.1 - Expliciter les modalités d'utilisation des réseaux sociaux dans le Règlement Intérieur

- (a) Une majorité pense que dans les assemblées décisionnaires, il faudrait donner plus de poids à la parole des représentants étudiants
- (b) mais seulement une minorité pense qu'il faudrait leur attribuer plus de sièges.

6.2 - Plus de transparence sur les décisions prises lors des assemblées décisionnaires. Ex : créer des onglets de communications sur Madoc

6.3 - Mise en place d'une équipe dédiée à l'écoute des besoins et des problèmes des associations ainsi que des syndicats

- (a) Une grande majorité pense que cela pourrait être bénéfique de créer un support numérique destiné aux échanges entre associations et l'administration, notamment pour faciliter la réservation de salle.
- (b) Par exemple en créant une application de type réseau social interne à la fac

6.4 - Application réelle des sanctions existantes (sans endurcir) dans les situations qui le nécessitent

6.5 - Repenser la stratégie de communication liée à la surcharge de la boîte mail universitaire

6.6 - Nécessité de prévoir en amont les mesures à prendre selon les cas de figures et d'apprendre des expériences passées afin de mieux gérer l'urgence

6.7 - Autres idées :

- (a) Une minorité souhaite le financement de projets individuels des étudiants
- (b) une idée qui fait débat (1/3 POUR et 1/3 CONTRE) est le fait de libérer plus de temps pour permettre l'engagement dans la politique universitaire
- (c) La quasi-totalité des membres du jury pense que, suite à la mauvaise expérience des élections 2023, il ne faut plus interdire l'ensemble de la propagande électorale en cas de débordement lors des campagnes universitaires.
- (d) Une majorité pense même qu'en cas de gros problèmes, un report total des élections est préférable.
- (e) Une grande majorité pense qu'il faudrait créer plus d'initiative de démocratie participative au sein de l'université

ANNEXE - Processus délibératif du jury

1) Travail en amont

Pour formation préalable, les membres du jury ont reçu avant le début de la conférence de consensus, une série de ressources numériques de la part du comité d'organisation. Ces ressources incluaient, lorsque les organisations concernées le souhaitaient, les avis d'une partie des syndicats et associations étudiantes sur les trois questions.

2) Les huis-clos post-auditions

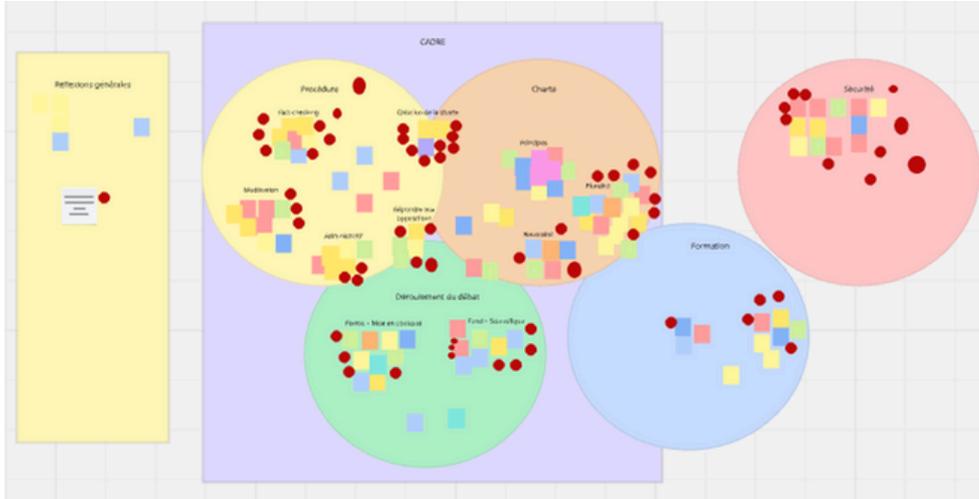
Après chaque audition de la conférence de consensus, une heure d'atelier collaboratif avait lieu. Miro, un tableau blanc en ligne, a servi de support d'échanges pour les huis-clos du jury.

La première étape consistait alors à laisser 10-15min aux membres du jury pour mettre sur des post-its virtuels ce qu'ils avaient retenu des interventions des experts. La deuxième partie du travail consistait à ranger les post-its dans différentes sous-parties.

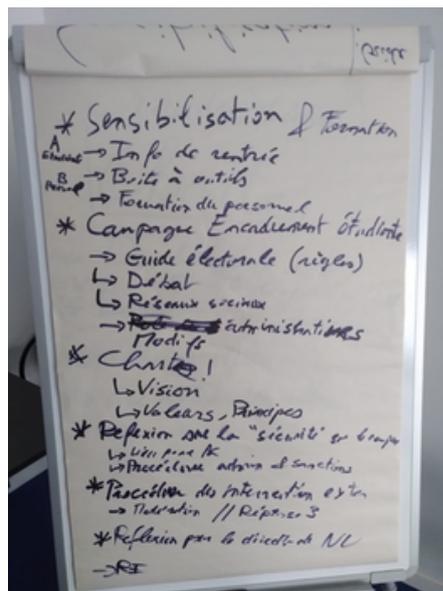


3) Création de l'architecture du rapport

Lors de la demi-journée dédiée à la rédaction d'une première note sur les points faisant consensus, les membres du jury ont commencé par un *heat-map* (outil de visualisation). Les 16 étudiants avait à leur disposition 8 points de couleur rouge que chacun pouvait mettre au niveau des sous-partie qui leur paraissait le plus important.



Ce premier travail de visualisation suivi d'une longue discussion a ainsi permis au jury d'identifier 6 thématiques principales autour desquelles il était possible de structurer le rapport et les recommandations (voir ci-contre).



4) Tour du monde

6 groupes de 2-3 membres du jury ont ensuite été créés pour débattre en groupes restreints. Chaque groupe était chargé de travailler sur l'un des 6 sujets identifiés pendant 10 min, en s'aidant du document de synthèse des ateliers Miro, qui reprend par écrit toutes les propositions initialement proposées.

Lorsque le temps était écoulé, les sujets tournaient permettant ainsi à chaque groupe de rajouter, critiquer ou approuver des propositions pour chaque sujet.

Suite à ce travail, un vote à main levée permis de dégager l'ensemble des propositions faisant consensus. Les sujets identifiés et les propositions consensuelles ont été présentées lors de la restitution de la conférence de consensus

(Chaque groupe écrivait sur le même document des propositions avec une couleur différente. En gras à la fin les propositions consensuelles identifiées)

1 - Sensibilisation & Formation

- Informations de rentrée
- Livret distribué à tous les étudiants avec une page dédiée à explication des élections étudiantes à la limite plus un livret sur madoc comme ça information accessible tout le temps + comment voter ligne et sur place + pas nécessairement utile + gaspillage de papier pour finir à la poubelle, on pense qu'arriver dans les amphis au début d'année pour expliquer a plus d'impact +1, Sous forme de réunion en amphithéâtre obligatoire avec émargement ? +1 Peut être plus sous forme de TD pour s'assurer que les étudiants soit présent
- Réunion de rentrée → création d'un autre créneau spécifique pour que perso et élus présentent écosystèmes de l'université, les différents Conseils et instances, et pq et comment voter. +1 +1 +1 (pas forcément utile, certains étudiants sont et resteront désintéressés)
- Présentation et formation de la boîte à outil +1 +1 +1
- Formation esprit critique et citoyenneté pour étudiants (surtout pour les jeunes qui n'ont jamais ou peu voté) → comment ? avec quels moyens ? par qui (interne ou externe)? Pour le quand : peut être sous forme de TD pendant les temps aujourd'hui appelé méthodologie et insertion professionnelle. +1 Sous forme de TD de "Formation à la vie étudiante" par exemple +1 (voir pour adaptabilité en fonction du cursus de l'étudiant ex rentre dans les points de parcours en médecine, ex UE engagement étudiant en pharmacie)
- Évoquer encadrement campagne étudiante, charte, règles sécurité et sanctions, marches à suivre pour s'engager dans la vie associative étudiante). +1 +1 +1 +1 +1 +1
- Campagne de prévention pour les nouveaux étudiants concernant le respect des règles associatives s'ils souhaitent s'engager. +1

>> Information auprès des étudiants en présentiel et ressources numériques sur la vie de l'université et modalités de participation à la vie démocratique universitaire. Notamment par les élus étudiants

5) Vote sur les sujets non-consensuels

Après un long travail de décantation par le président de la conférence de consensus, Adrien Copros, un ensemble de **174 propositions ont été identifiées**. La très grande majorité de ces propositions provenait du document "Tour du monde", cependant, quelques-unes ont été rajoutées par Adrien Copros sur la base des propositions formulées par le jury sur Miro ou à l'oral. (Ces propositions été identifiables par des couleurs distinctes.)

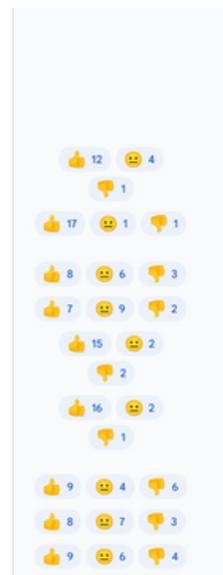
Ainsi, le jury était appelé à voter sur chacune des propositions. Pour chaque propositions, les étudiants pouvaient voter grâce à des émojis :

- 👍 signifie que vous êtes **favorables** à l'ajout de cette proposition dans le rapport
- 😐 signifie que vous n'êtes pas opposés à l'ajout de cette proposition mais que vous ne serez pas compter comme soutenant cette proposition (= **neutre**)
- 👎 signifie que vous êtes **contre** l'ajout de cette proposition dans le rapport

1 - Sensibilisation & Formation

>> Information auprès des étudiants en présentiel et ressources numériques sur la vie de l'université et les modalités de participation à la vie démocratique universitaire, notamment par les élus étudiants

1. Sensibilisation à la rentrée
 - a. par un livret papier à distribuer aux étudiants en début d'année
 - b. par une présentation du personnel administratif et par des élus étudiants lors de la réunion de rentrée
- c. par la création d'un TD "Formation à la vie étudiante"
 - i. Animé par des élus étudiants
 - ii. Notamment sur l'esprit critique (👎 = pas dans ce TD de début d'année mais déjà voté dans la partie 6)
 - iii. Présentation de la Charte du débat d'idée et de la démocratie à l'université
2. Modalité de ces présentations / formations
 - a. Rendre ces présentations / formations obligatoires
 - b. Intégrer des points supplémentaires pour les étudiants qui s'engagent (ex : UE engagement étudiant en pharmacie)
 - c. Établir une bourse pour valoriser les projets innovants (sur la démocratie) au sein des établissements



6) Ecriture du rapport final en fonction des votes

1. **Si tous les membres du jury sont en faveur d'une solution, on parlera de "consensus" et la solution sera mise en gras dans le rapport**
2. Ont été **incluses dans le rapport** les propositions ayant atteint **au moins 4 avis positifs** (¼ du jury a mis un 👍).
3. Si **8 personnes ou plus mettent un avis positif** (½ du jury a mis 👍) il est écrit dans le rapport que **la majorité du jury soutient cette solution**.
4. Si **moins de 8 personnes mettent un avis positif** (👍), il est écrit dans le rapport qu'une **minorité du jury soutient cette solution**
5. Si **12 personnes ou plus mettent un avis positif** (¾ du jury a mis 👍) on parlera de "**grand majorité**" voir de "**quasi-totalité**" s'il n'y a qu'une seule voix dissidente.
6. Si une solution reçoit **au moins 4 validations positives** (👍) **et au moins 4 avis négatifs** (👎) il sera écrit que "**cette solution fait débat**"
7. Si **au moins 4 personnes mettent un avis positif** (👍) **et que 8 personnes ou plus expriment un avis négatif** (👎), il sera noté qu'une **majorité du jury est opposée à cette solution**
8. Si **10 personnes ou plus expriment un avis négatif** (⅔ de 👎), **le commentaire ne sera pas mis dans le rapport** même si 4 personnes ou plus ont mis un avis positif (👍)

UN

U

Mission « Démocratie Universitaire »
Responsable : Arnauld LECLERC
Contact : mission-democratie@univ-nantes.fr

url.univ-nantes.fr